

Une fonction qui ne manque pas de ressources

■ Cela mérite réflexion

La plupart des attractions disposent en interne d'une personne qui s'occupe des ressources humaines, mais qui n'est pas dédiée ou formée à la gestion de ces ressources. Cette personne assure la partie administrative mais ne gère pas cette matière de façon prospective et avec une vision à 360°.

■ Bon, mais encore ?

Il faut disposer d'une fonction GRH identifiée et formée, dépassant le strict cadre de la gestion quotidienne qui se résume principalement aux relations avec le secrétariat social.

■ Soyons concrets

La personne ressource au sein de l'attraction, qui s'occupe pleinement de ce travail, doit être formée aux législations actuelles, suivant les commissions paritaires en vigueur.

Elle doit savoir intégrer ces législations dans le fonctionnement de l'entreprise (horaires, règlement de travail,...).

Elle maîtrise les possibilités d'aides financières pour l'emploi ou la formation.

Elle est formée à la gestion des ressources humaines ceci lui permet de mettre en place la gestion des réunions avec le personnel, les entretiens individuels, le recrutement, l'évaluation des compétences, la motivation,...

Elle est capable de faire cohabiter des générations de travailleurs fort différentes (générations Y, Z).

Cette personne doit pouvoir travailler en "équipe" avec la direction. Elle doit être le relais entre la direction et le personnel.

Au vu de la complexité des législations et de leurs évolutions permanentes, ce poste nécessite d'avoir recours à de nombreuses formations/informations pour se tenir à jour.

■ Retenez bien ceci

- Le conseil: "un personnel motivé est le principal atout d'une organisation".
- Il ne faut pas confondre enrichissement et élargissement du travail.
- L'enrichissement consiste surtout à donner plus de responsabilités et d'autonomie.
- Le capital humain d'une entreprise doit être considéré comme une véritable ressource stratégique par rapport à la concurrence.

■ Les tuyaux du net

- Cahier espaces sur la GRH : <http://www.tourisme-espaces.com/doc/7474.gestion-ressources-humaines-tourisme.html>
- S'investir dans la GRH : https://www.youtube.com/watch?v=_m5e2qmf8uA
- Formations sur les ressources humaines pour les gestionnaires de la CP 329 : <http://www.cessoc.be/?q=formation/catalogue>
- Le certificat interuniversitaire en management du tourisme aborde la question de la GRH : <http://www.unamur.be/etudes/certificats/tourisme>
- Formation via le Centre de Compétence Forem Tourisme : www.formation-forem.be

■ Le mot : GRH

La Gestion des ressources humaines est l'ensemble des pratiques mises en œuvre pour administrer, mobiliser et développer les ressources humaines impliquées dans l'activité d'une organisation. Il s'agit d'administrer un personnel qui peut être numériquement important et réparti en différents niveaux de hiérarchie ou de qualification, mais aussi d'améliorer la communication transversale entre services et processus, et encore de mettre en œuvre un développement des collaborateurs tout au long de leur séjour dans l'organisation.

Résumons-nous

- Une bonne gestion des ressources humaines est indispensable et économiquement très profitable, car elle a des conséquences directes sur l'ambiance de travail et la motivation des salariés